

MARDI 27 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 27^e jour du mois d'avril deux mille vingt et un à 16h00, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jean-Marc Chevalier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Poste vacant, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3

Conseillers absents : Barbara Mapp, conseillère #6
Robert Meyer, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement

Assiste également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens qui agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

1.0 OUVERTURE

Monsieur Jean-Marc Chevalier constate qu'il y a quorum et annonce l'ouverture de la séance à 16h25.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

210427

Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ pour les années 2019 à 2023 – modification de la version n°3
 - 3.2 MADA – Demande de prolongation
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

3.0 RÉSOLUTIONS

3.1 PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 – VERSION N°3 - MODIFIÉE

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

210427-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 modifiée, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en retirant l'item 210414-1 concernant la conversion des luminaires de rue au LED;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Adopté à l'unanimité

3.2 MADA – DEMANDE DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau a obtenu une aide financière pour la mise à jour de la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) en janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente était d'une durée de vingt-quatre (24) mois et avait une date limite de réalisation de janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la date prévue initialement ne permettra pas d'accomplir toutes les démarches dans les délais prévus pour achever la mise à jour de la démarche MADA en raison des facteurs suivants :

- Le conseiller responsable de la démarche MADA a donné sa démission en mars dernier;
- La venue du COVID-19 qui peut mettre les membres du comité MADA à risque;
- Le manque de connexion internet dans la municipalité de Boileau a créé des difficultés à mobiliser son comité à tenir des réunions à distance;

CONSIDÉRANT que le comité prévoit être en mesure de déposer la mise à jour de sa démarche au plus tard le 31 décembre 2022;

210427-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la municipalité de Boileau s'adresse au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des Aînés (MADA) pour une demande de prolongation jusqu'au 31 août 2022;

QUE madame Cathy Viens, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution;

Adopté à l'unanimité

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

210327-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE la séance soit et est levée à 16h30

Adopté à l'unanimité

Jean-Marc Chevalier
Maire suppléant

Cathy Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière